

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 janvier 2017**

Décision n° **CP-2017-1395**

commune (s) : Saint Fons - Vénissieux

objet : Projet les collèges du futur - Demande de subvention à la Préfecture du Rhône pour les collèges Elsa Triolet à Venissieux et Alain à Saint Fons

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 10 janvier 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano, Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Frih, MM. Vesco (pouvoir à Mme Brugnera), Bernard (pouvoir à M. Képénékian).

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 9 janvier 2017**Décision n° CP-2017-1395**

commune (s) : Saint Fons - Vénissieux

objet : **Projet les collèges du futur - Demande de subvention à la Préfecture du Rhône pour les collèges Elsa Triolet à Venissieux et Alain à Saint Fons**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 décembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Les collèges Alain de Saint Fons et Elsa Triolet de Vénissieux doivent connaître d'importants travaux de restructuration et de réhabilitations prévus à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

En vue de préparer la rénovation de ces établissements, qui déterminera leur avenir et leur fonctionnement pour les années à venir, il est apparu opportun d'avoir en amont la visibilité sur l'évolution des pratiques éducatives et les transformations organisationnelles que connaîtra ce type d'établissements scolaires dans les prochaines années.

Pour cela, il est suggéré qu'un temps d'innovation collaborative, inspiré des formats conçus par le service usages numériques (Erasme - direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information) et porté par le réseau des learning labs (espaces innovants dédiés aux nouvelles formes d'apprentissage), soit proposé à ces établissements.

Celui-ci aura lieu les 10, 11, 12 février 2017 dans ces de 2 établissements.

Cet évènement réunira une centaine d'innovateurs de profils divers (enseignants, starts-up, chercheurs, designers, parents, agents des collectivités, etc.) pour imaginer et prototyper le "collège du futur". Les réalisations qui peuvent aller de la séquence pédagogique innovante, à une mise en espace ou une organisation nouvelle du collège, seront présentées au public à la fin du 3^e jour. Elles serviront d'inspiration pour l'élaboration du programme des travaux de rénovation des 2 établissements.

Ce format sera une première nationale et pourra faire l'objet d'une déclinaison dans d'autres territoires.

Le projet est soutenu par les inspecteurs d'académie et les chefs d'établissement concernés qui sont volontaires pour l'accueillir *in situ*. Il sera porté opérationnellement par le service usages numériques (DINSI) et impliquera de nombreuses directions de la Métropole de Lyon (de l'éducation, de la politique de la ville, de logistique, du patrimoine et des bâtiments, etc.), ainsi que divers partenaires externes comme l'Institut français de l'éducation en matière de recherche, écoles de design ou d'ingénieurs, petites et moyennes entreprises (PME) lyonnaises du secteur éducatif et enfin les Communes.

Un comité de pilotage, présidé par monsieur le Conseiller délégué Damien Berthilier, réunira les instances académiques, les collèges, les 2 Communes, le réseau des learning labs et les directions internes de la Métropole.

L'État, représenté par la Préfecture du Rhône, est prêt à soutenir financièrement la démarche, à travers une subvention de 25 000 € à la Métropole de Lyon, destinée à valoriser le temps de travail des équipes mobilisées.

Ce projet est sans impact sur les enveloppes financières pré-identifiées pour les opérations de restructuration de ces deux établissements ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Préfecture du Rhône, les différentes subventions inhérentes au projet "les collèges du futur" et destinées à compenser les investissements en "temps hommes" des différents agents de la Métropole devant travailler sur ce futur projet et les dépenses de fonctionnement inhérentes au projet,

b) - accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - Les recettes à percevoir, soit 25 000 €, seront imputées en fonctionnement sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2017 - compte 74718 - fonction 64, sur l'opération n° OP02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 janvier 2017.